

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLES DE :
LA BOISSIERE DES LANDES
SAINT AVAUGOURD DES LANDES



ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
POUR LE DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT
LA LANDES DES HAIES
Du Lundi 25 Août au lundi 8 septembre

2^{ème} PARTIE : CONCLUSIONS MOTIVEES ET
AVIS

Commissaire Enquêteur : Jacky RAMBAUD

Destinataires :

Monsieur le Maire de La Boissière des Landes

Monsieur le Maire de Saint Avaugourd des Landes

Table des matières

1. L'OBJET DE L'ENQUÊTE.....	3
2. LOCALISATION DE LA VOIE A DECLASSER.....	3
3. L'INFORMATION DU PUBLIC.....	5
4. DEROULEMENT	5
5. OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	6
6. CONCLUSIONS MOTIVEES.....	6
7. AVIS	6

1. L'OBJET DE L'ENQUÊTE

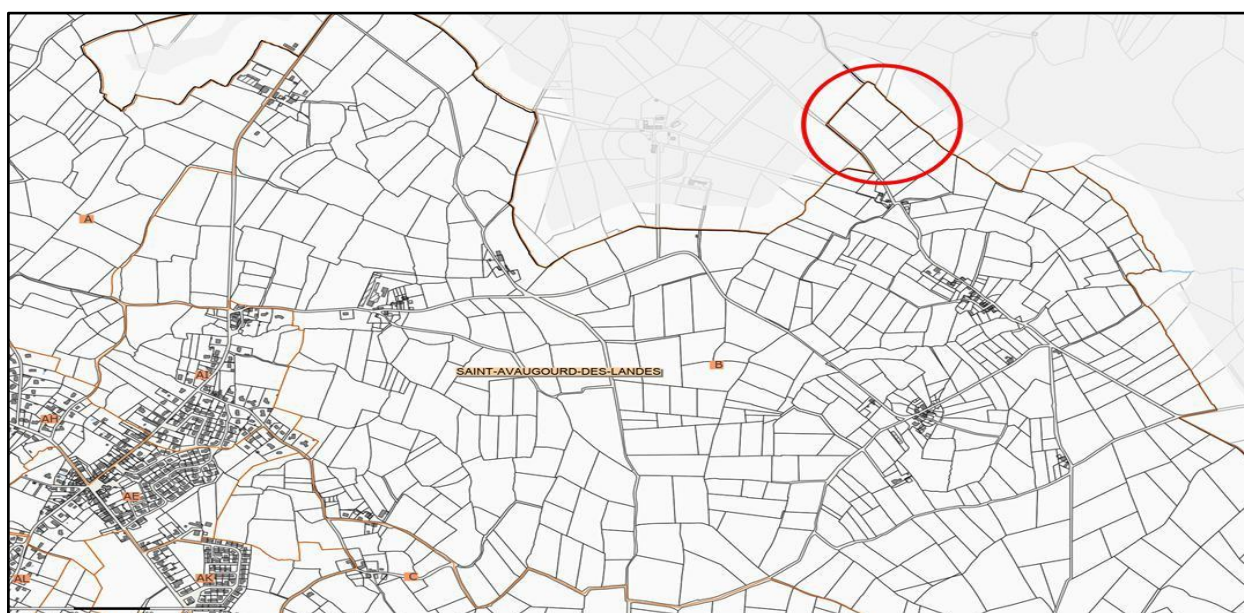
Le déclassement d'un chemin rural au lieu-dit La Lande des Haies. Il s'agit d'un bien qui n'est plus affecté à l'usage public depuis des années et constitue une charge inutile pour la collectivité. Cette partie n'est plus entretenue depuis très longtemps.

Un riverain, exploitant agricole, propriétaire des parcelles jouxtant ce chemin inutilisable et inutilisé par le public, souhaite l'acquérir

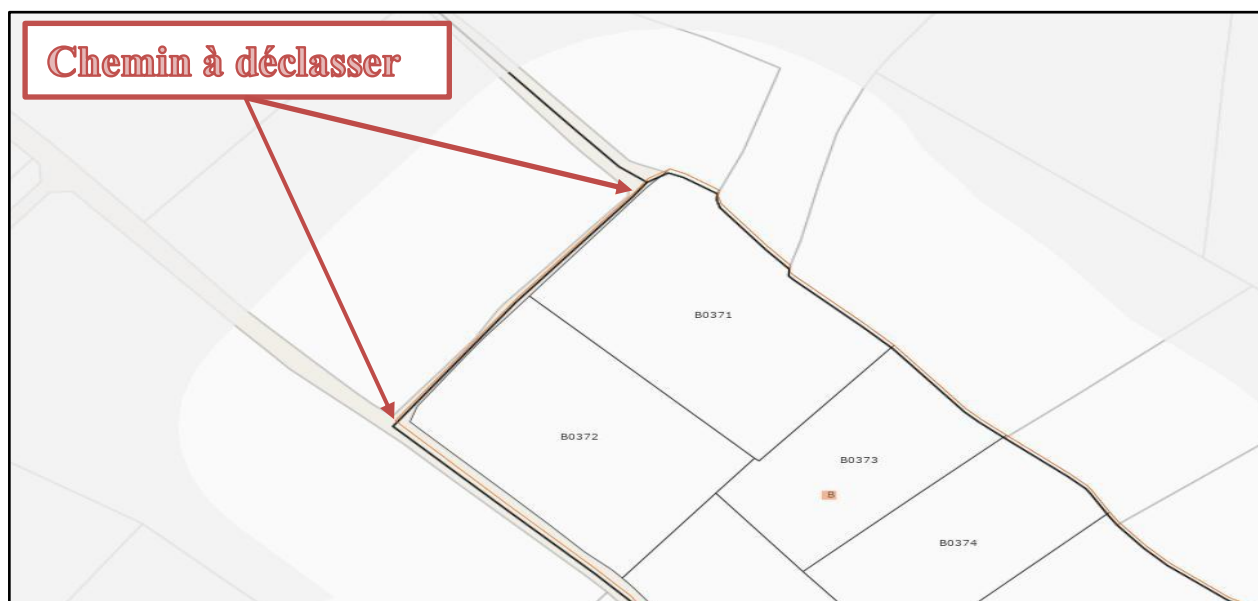
Ce déclassement aura pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, permettant ainsi à la commune de l'aliéner en vue de répondre aux souhaits d'acquisition de son seul riverain.

2. LOCALISATION DE LA VOIE A DECLASSER

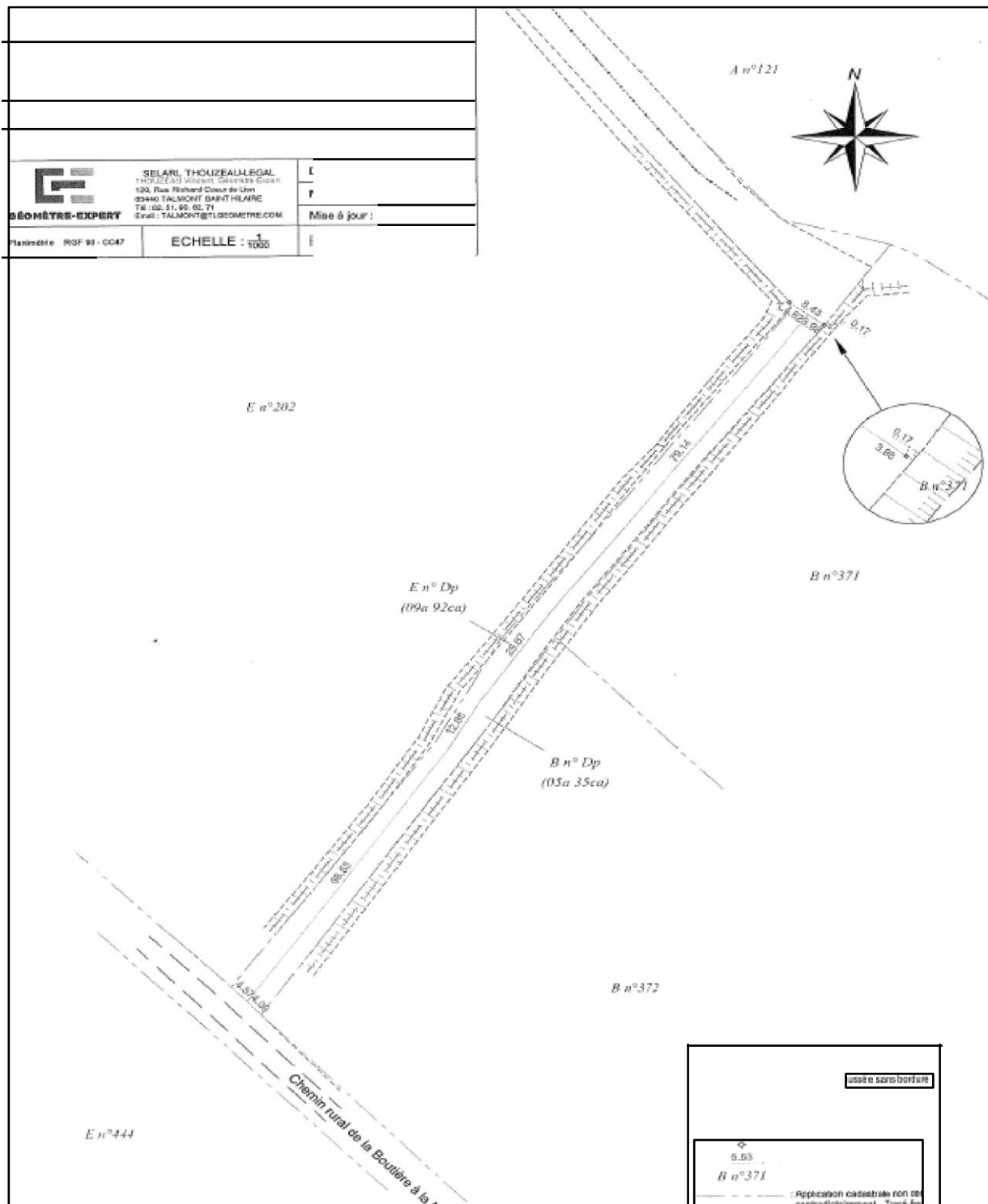
Plan de situation



Plan Parcellaire



Plan de bornage du chemin à déclasser



3. L'INFORMATION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers sur support papier sont restés à la disposition du public pendant les heures d'ouverture en mairies de La Boissière des Landes et de Saint Avaugourd des Landes. Le dossier dématérialisé pouvait être consulté sur un poste informatique en ce même lieu, il était également consultable sur les sites internet <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/> et <https://www.laboissieredeslandes.fr/>.

"L'Avis au Public" se référant à l'arrêté conjoint des maires est resté affiché sur les panneaux d'affichage administratif extérieurs des mairies, du 1 août au 8 septembre 2025 inclus.

Cet avis au public a également été affiché aux abords du chemin communal concerné et publié sur les sites internet des deux communes.

Un certificat d'affichage a été produit par les deux mairies.

Le maire de Saint Avaugourd des Landes a adressé le 6 août 2025 un courrier en recommandé avec accusé de réception aux 6 propriétaires dont les parcelles se situent dans l'environnement proches du projet de déclassement :

Mme MALLARDEAU Françoise ;
Mme TESSIER Madeleine ;
M. GUERINEAU Christian ;
M. MALLARDEAU Laurent ;
Mme MALLARDEAU Catherine ;
M. ROBIN Jean-François.

Le maire de La Boissière des Landes a adressé le 6 août 2025 un courrier en recommandé avec accusé de réception aux 3 propriétaires dont les parcelles se situent dans l'environnement proches du projet de déclassement :

M. ROBIN Jean-François ;
Mme FOURNIER Marie-José ;
M. FOURNIER Gabriel.

4. DEROULEMENT

L'enquête s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs du 25 au 8 septembre 2025 inclus.

Les observations sur le dossier soumis à l'enquête pouvaient être consignées sur le registre d'enquête en mairie de Saint Avaugourd des Landes ou en mairie de la Boissière des Landes ou bien les adresser par voie postale à M. le commissaire-enquêteur ; mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fevre, 85540 Saint Avaugourd des Landes ou Mairie de la Boissière des Landes 2 rue de la Fontaine, 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique1@saint-avaugourd-des-landes.fr

Pendant cette enquête, le commissaire enquêteur a reçu de la part du personnel communal toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

5. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Trois observations ont été annexées aux registres d'enquête publique. Elles émanent de personnes qui résident à proximité du chemin rural concerné.

Elles déplorent la disparition de ce chemin et des haies qui le bordaient, tout en précisant "*qu'elles n'ont rien contre les agriculteurs au contraire car ils nourrissent la population et contribuent largement à la beauté des paysages.*"

Une alerte est toutefois exprimée sur le drainage réalisé dernièrement via ce chemin et la mise en danger d'inondation de la propriété de Madame Gillet à la Porterie.

Monsieur Pasteur profite de ce moment d'expression pour demander en contrepartie la réhabilitation du GR du Pontreau.

Cette demande se situe toutefois hors périmètre de l'enquête publique de déclassement du chemin rural de la Lande des Haies et il appartiendra à la municipalité de Saint Avaugourd des Landes d'examiner cette suggestion.

6. CONCLUSIONS MOTIVEES

Le dossier a permis au public de comprendre les enjeux du projet de déclassement et d'en localiser précisément les limites.

L'enquête publique, s'est déroulée conformément aux dispositions des articles R141-4 à 141-9 du code de la voirie routière

J'ai pu constater lors de la visite des lieux que le chemin rural au lieu-dit "La Lande des Haies" tel que représenté sur les plans n'était visiblement pas entretenu et inutilisable pour des piétons ou véhicules.

L'objectif de ce déclassement est conforme aux attentes des deux conseils municipaux visant à se séparer d'un chemin rural susceptible d'engendrer une charge financière inutile.

Il n'y a donc à mon sens aucune raison particulière à ce que les Conseils Municipaux de La Boissière des Landes et de Saint Avaugourd des Landes ne puissent délibérer favorablement sur le déclassement de ce bien tel que défini lors de l'enquête publique.

7. AVIS

J'émet un **avis favorable** au projet de déclassement des domaines publics communaux de La Boissière des Landes et de Saint Avaugourd des Landes du chemin rural du lieu-dit "La Lande des Haies" tel que matérialisé dans la note de présentation.

Fait aux Sables d'Olonne le 15 septembre 2025

Jacky RAMBAUD

Commissaire Enquêteur

